

Report des examens des représentants prévus en avril

Bonjour,

Nous vous informons que, en raison des mesures préventives liées à la COVID-19, **aucun examen menant à l'obtention d'un certificat régulier de représentant d'agent de recouvrement n'aura lieu en avril 2020**. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), chargé de la tenue des examens, communique à ce sujet avec les représentants dont l'examen était prévu en avril.

Pour le moment, vos représentants peuvent toujours s'inscrire à un examen qui a lieu en mai ou en juin. L'ITHQ joindra également ceux concernés si un report était à nouveau nécessaire.

Le 31 décembre 2020 demeure, pour l'instant, la date limite à laquelle les titulaires d'un certificat temporaire doivent obtenir leur certificat régulier. Sachez que, lorsque la situation sera revenue à la normale, l'Office de la protection du consommateur s'assurera que ces représentants auront accès à l'examen, de façon à pouvoir le réussir d'ici la fin de l'année 2020.

Rappelons qu'un nouveau représentant (qui n'a pas obtenu de certificat temporaire en 2019) ne pourra pas entrer en fonction avant de réussir l'examen.

La remise des dates d'examen fait suite à la décision du gouvernement de fermer tous les établissements d'enseignement du Québec jusqu'au 1^{er} mai 2020, inclusivement.

Pour toute question, vous pouvez nous joindre par courriel à infocertificat@opc.gouv.qc.ca. L'Office fonctionne actuellement à effectif réduit; nous vous répondrons dès que possible, mais, pour cette raison, le délai pourrait être plus long qu'à l'habitude.

La Direction des permis et de l'indemnisation

400, boulevard Jean-Lesage, bureau 450, Québec,
Québec G1K 8W4